

RÈGLEMENT 06 VTT XC 2025

Règlement des épreuves XCO du Comité des Alpes maritimes.

Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs des autres comités FFC, des fédérations affinitaires, aux non-licenciés et aux coureurs étrangers, ils seront classés sur la journée.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions. La seule autorité compétente sera celle des commissaires arbitres pour l'application du présent règlement.

1- PARTICIPATION

Les épreuves XC VTT sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC. La présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition valable de moins de 1 an est OBLIGATOIRE pour les non-licenciés et devra être téléchargé lors de l'inscription en ligne.

La présentation d'une licence affinitaire permet de ne pas présenter un certificat médical à la seule condition qu'il soit mentionné sur celle-ci.

Rappel : La licence LOISIR ne permet pas de participer aux compétitions.

A partir de la Catégorie Cadet et jusqu'à la catégorie Master, le circuit sera tracé sur une boucle de 7 kms maximum (de 15 à 25 minutes le tour) avec un fléchage ou balisage parfait, de la descente technique (échappatoire si nécessaire), des montées sélectives et des monotraces.

Pour les catégories MINIMES U15, BENJAMINS U13, PUPILLES U11, un tracé sur une boucle de 5 kms maximum comprenant des difficultés adaptées à leur niveau ; ils ne pourront en aucun cas courir sur le tracé comportant les mêmes difficultés que les catégories supérieures, mais ils peuvent cependant en emprunter certaines parties. Pour la catégorie POUSSINS U9, une boucle d'environ 2 kms ludique et mettant en valeur les qualités d'un jeune VTTiste.

Une zone d'assistance devra être matérialisée afin de permettre aux coureurs de réparer si besoin. La zone devra si possible être double et située à la moitié du parcours. Si toutefois une casse survenait au moment du départ et à maximum 200m de la ligne, le pilote pourra réparer sur place avec assistance si nécessaire après autorisation du commissaire. Les pilotes ne seront en aucun cas autorisés à reconnaître le parcours durant les périodes de courses sous peine de disqualification. Les reconnaissances seront autorisées la veille, le jour de l'épreuve jusqu'à 8h30, puis à l'issue de la course des PUPILLES U11 après accord des commissaires. L'organisateur s'assurera que le tracé soit balisé dès la veille du jour de la course.

2- CATÉGORIES

CATÉGORIES	AGE	TEMPS DE COURSE
POUSSINS U9	7 à 8 ans	15 min maximum
PUPILLES U11	9 à 10 ans	10 à 20 min
BENJAMINS U13	11 à 12 ans	20 à 30 min
MINIMES U15	13 à 14 ans	30 à 45 min

CADETS U17 H&F	15 à 16 ans	45 min à 1h00
JUNIORS U19 H&F	17 à 18 ans	1h à 1h15
DAMES	19 ans et plus	1h15 à 1h30
ESPOIRS H	19 à 22 ans	1h15 à 1h30
SENIORS H	23 à 34 ans	1h15 à 1h30
MASTER 35	35 à 39 ans	1h15 à 1h30
MASTER 40	40 à 49 ans	1h15 à 1h30
MASTER 50	50 ans et plus	1h15 à 1h30
VTTAE	de junior à master	1h30 à 1h45

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories. Pour les temps de course, l'organisateur devra avec l'aval des arbitres se caler sur le temps de course le plus bas pour chaque catégorie.

3- ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront en ligne via le site Engage-sport (frais 0,80€ en sus). Les inscriptions seront closes le jeudi 23h, précédant la course. Les inscriptions sur place seront déconseillées (recommandations sanitaires).

Tarifs des engagements : voir programme épreuve

4- MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS et ASSISTANCE TECHNIQUE :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent. Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ. Les pilotes devront s'aligner au départ avec le maillot de leur club ou de leur team comme inscrit sur leur licence. Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

Assistance technique : L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Le changement de vélo est strictement interdit durant toute l'épreuve. Tout participant qui bénéficiera d'une aide extérieure matérielle en dehors de la zone d'assistance définie sera disqualifié, hormis jusqu'à 200 m de la ligne de départ et au moment du départ uniquement, et après en avoir informé le juge au départ. Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification. Sur le circuit, à part les concurrents, seules les motos ou VTT officiels de l'organisation sont admis et dont les pilotes porteront un signe distinctif (chasuble, plaques distinctives, ...).

5- ACCUEIL, CONTRÔLE et ATTRIBUTION DES NUMÉROS

L'accueil, les inscriptions et le contrôle des licences (si non fournies lors de l'inscription en ligne) des concurrents se dérouleront sur chaque manche dès 8h00 pour toutes les catégories et se clôtureront à 15h30. Chaque CONCURRENT doit se présenter en personne et se signaler présent, le responsable des inscriptions indiquera sa présence sur la feuille d'inscription.

Attribution des numéros de plaques : Un numéro de plaque sera attribué à chaque compétiteur. Les numéros seront attribués par tranche définie pour chaque catégorie

MISE EN GRILLE, DÉPARTS ET PROCÉDURE : La ligne de départ est matérialisée au sol. On pourra placer au minimum 5 concurrents par ligne.

La mise en grille se fera par ordre du classement général de la coupe départementale N-1. Les 20 meilleurs pilotes du classement final de la Coupe régionale XC seront replacés sur les premières lignes.

Aucun remplacement sur les lignes ne pourra être demandé, sauf pour les détenteurs de maillots FFC/UCI distinctifs : vainqueur Coupe de France N-1, Champion de France en titre, d'Europe, du Monde ou Olympique en titre. Les départs seront donnés au coup de sifflet de l'arbitre selon la procédure FFC VTT après la mise en grille. Les coureurs devront avoir au moins un pied au sol durant la procédure.

6 - HORAIRES DE DÉPART :

Voir fichier règlement particulier de chaque épreuve.

La ligne d'arrivée sera matérialisée au sol, elle peut être identique à celle du départ. Les coureurs affichant au moins un tour de retard seront arrêtés dès l'arrivée du premier de leur catégorie et seront classés en fonction du nombre de tours effectués.

7- MODIFICATIONS, CONTRÔLE et CLASSEMENTS

Deux arbitres, désignés par le Comité départemental 06, seront chargés de valider les classements. Seul le collège des arbitres, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme de la course (météo, parcours...). Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé, sur leur messagerie électronique, dès le lendemain de l'épreuve.

LES CLASSEMENTS : Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par le collège des arbitres par catégorie : garçons et filles POUSSINS U9, PUPILLES U11, BENJAMINS U13, MINIMES U15, CADETS U17, JUNIORS U19, puis espoir F, Senior F, Master F, espoirs H, seniors H, master 35, master 40, master 50, et VTAE.

8- PENALITES

DÉPART REFUSE :

- Non-respect des emplacements réservés aux partenaires,
- défaut de plaque,
- Absence de casque ou casque non conforme
- Non port du maillot du club ou du team
- absence d'embouts de cintre.
- non-respect des horaires de reconnaissance

MISE HORS COURSE :

- non-respect de la procédure de départ
- Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours
- Circulation en sens inverse du circuit
- Assistance matérielle extérieure en dehors de la zone technique matérialisée par l'organisateur
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre.
- Utilisation de moyen de liaison, de musique
- jets de déchets sur le parcours en dehors de la zone technique ou de la ligne d'arrivée
- non-respect de sa ligne de départ : REINTEGRATION EN DERNIÈRE LIGNE.

9- RÉCLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans les 30minutes qui suivent l'arrivée de celle-ci, par écrit auprès du collège des arbitres.

Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur. Le collège des arbitres règle le différend immédiatement après audition du réclamant. Les décisions des arbitres, sur fait de course, sont sans appel (classement, mise hors course...).

10- OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR :

- ◆ Prévoir un dispositif de premiers secours conforme à la réglementation,
- ◆ Balisage du circuit et présence de 'signaleurs' dans les zones dangereuses et/ou pouvant provoquer des erreurs de parcours,

- ◆ Sécurisation parfaite du circuit
- ◆ Contrôler les licences ou les certificats médicaux en présence d'un arbitre,
- ◆ Vérifier que les coureurs non licenciés soient bien inscrits sur la feuille d'assurance et que celle-ci soit envoyée dans les délais à l'assureur,
- ◆ Afficher les classements validés par les arbitres après chaque course
- ◆ Adresser les feuilles de résultats, les feuilles des engagements signées par les arbitres, le premier jour ouvrable suivant la course au Comité Départemental 06,
- ◆ Régler les frais de déplacement forfaitaire des arbitres, (50€ ainsi qu'un dédommagement kilométrique équivalent à 0,33€ du km, pas de péage) sur présentation de note de frais,
- ◆ Régler les frais forfaitaires du responsable informatique,

11- RÉCOMPENSES :

Les 3 premiers de chaque catégorie devront être récompensés :

POUSSINS U9-POUSSINES U9, PUPILLES U11 G - PUPILLES U11 F, BENJAMINS U13-BENJAMINES U13, MINIMES U15 G - MINIMES U15 F, CADETS U17-CADETTES U17, JUNIORS U19 G - JUNIORS U19 F, Espoirs G - Espoirs F, Seniors G - Séniors F, Masters 35-40-50 Hommes, Masters Dames, VTTAE.

12- COUPE DÉPARTEMENTALE

Le classement de la coupe départementale se fera par le total des points attribués à chaque manche.

GRILLE DE POINTS

Place	Points	Place	Points
1	50	11	34
2	45	12	33
3	43	13	32
4	41	14	31
5	40	15	30
6	39	16	29
7	38	17	28
8	37	18	27
9	36	19	26
10	35	20	25

Le présent règlement peut être modifié en fonction de l'évolution de la réglementation nationale et des mesures sanitaires.